

Le cabinet CompetitionRx agréé comme mandataire indépendant chargé de contrôler le respect des engagements pris par Numéricable lors du rachat de SFR

Publié le 15 décembre 2014

L'Autorité de la concurrence a agréé le cabinet CompetitionRx en tant que mandataire indépendant pour contrôler le respect des engagements souscrits par Altice-Numericable pour prendre le contrôle de SFR.

L'Autorité a agréé aujourd'hui le cabinet CompetitionRx comme mandataire indépendant chargé de contrôler le respect des engagements pris par Numéricable lors du rachat de SFR (décision n° 14-DCC-160 du 30 octobre 2014). Ces engagements comportent des mesures aussi bien structurelles (cession d'actifs) que comportementales (encadrement du comportement du nouvel ensemble).

CompetitionRx, qui a assuré les fonctions de mandataire dans un grand nombre d'affaires devant la Commission européenne, notamment en matière de concentrations dans le secteur des télécommunications, est un cabinet de conseil spécialisé dans les procédures et les missions de conformité avec le droit de la concurrence.

Par ailleurs, les mesures souscrites incluent également des obligations garantissant qu'aucune information stratégique d'Altice ne sera transmise au groupe Vivendi, qui conserve une participation de 20 % dans le nouveau groupe. Ces mesures devaient être soumises au contrôle d'un « tiers indépendant ». La nomination de celui-ci, qui doit également être agréé par l'Autorité, n'a fait pour le moment l'objet d'aucune décision.

Contact(s)

Virginie Guin

Directrice de la communication

01 55 04 02 62

[Contacter par mail](#)
